


**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 09 décembre 2024**

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 37	Date convocation : 03/12/2024
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 03/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Lusignan Petit, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

<b>Délibération n°132-2024 – Développement Economique</b> <b>Plan de modernisation des Maisons de Santé de Prayssas et de Port Sainte Marie</b>	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 11/12/2024 Publication : 11/12/2024
--	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
<b>AIGUILLON</b>	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 17h55-Délibération120-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à LEVEUR Brigitte		
<b>AMBRUS</b>	LAFOUGERE Christian	X					
<b>BAZENS</b>	CASTELL Francis	X					
<b>BOURRAN</b>	PILONI Béatrice	X					
<b>CLERMONT-DESSOUS</b>	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
<b>COURS</b>	JANAILLAC Nicolas	X					
<b>DAMAZAN</b>	MASSET Michel						X
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X			Arrivée à 17h55-Délibération120-2024		
<b>FREGIMONT</b>	PALADIN Alain	X					
<b>GALAPIAN</b>	LEBON Georges	X					
<b>GRANGES/LOT</b>	BOÉ J-Marie	X					
<b>LACEPEDE</b>	CASSAGNE Sophie					X	
<b>LAGARRIGUE</b>	JEANNEY Patrick	X					
<b>LAUGNAC</b>	LABAT Jocelyne	X					
<b>LUSIGNAN-PETIT</b>	LAGARDE Philippe	X					
<b>MADAILLAN</b>	DARQUIES Philippe	X					

<b>MONHEURT</b>	ARMAND José	X				
<b>MONTPEZAT d'AGENAI</b>	SEIGNOURET Jacqueline	X				
<b>NICOLE</b>	COLLADO François	X				
<b>PORT-STE-MARIE</b>	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale			X	Pouvoir à LARROY Jacques	
<b>PRAYSSAS</b>	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
<b>PUCH d'AGENAI</b>	MAILLE Alain	X				
<b>RAZIMET</b>	TEULLET Daniel	X				
<b>SAINT-LAURENT</b>	CLUA Guy	X			Départ à 19h35	
<b>SAINT-LEGER</b>	SAUBOI Bernard	X				
<b>SAINT-LEON</b>	BUGER Nathalie	X			Supplée par GERON Mauricette jusqu'à 17h55 - Délibération 120-2024	
<b>SAINT-PIERRE de BUZET</b>	YON Patrick			X	Pouvoir à CASTELL Francis	
<b>SAINT-SALVY</b>	VISINTIN Jacques					X
<b>SAINT-SARDOS</b>	MEROT Marie-Thérèse	X				
<b>SEMBAS</b>	LASCOMBES Aurore	X				
<b>Soit, pour cette séance :</b>			39	3		1 3

**A été nommée Secrétaire de séance :** Madame Béatrice Piloni

**Délibération n°132-2024 – Développement Economique  
Plan de modernisation des Maisons de Santé de Prayssas et de  
Port Sainte Marie**

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture : 11/12/2024  
Publication : 11/12/2024

### **Exposé des motifs :**

Les Maisons de Santé de Prayssas et de Port Sainte Marie connaissent une dynamique dont peu de territoires ruraux peuvent s'enorgueillir avec un nombre croissant de médecins depuis leur ouverture en 2017, à ce jour 13 médecins généralistes y participent. Ce succès génère des besoins et nécessite des adaptations des bâtiments existants.

La Communauté de Communes a donc souhaité engager un plan de modernisation de ses équipements :

- Pour la maison de santé de Prayssas, il s'agirait de créer un cabinet supplémentaire et un espace d'accueil dans le local occupé par l'ADMR et de reconfigurer le hall d'accueil et le secrétariat médical. Le coût estimé de ces travaux est de 40 000 €,
- Pour la maison de santé de Port Sainte Marie, l'objectif serait de créer trois cabinets supplémentaires, d'agrandir les salles d'attente et d'agrandir la salle de repos. Les cabinets seraient créés dans les locaux occupés par le SSIAD. Pour ce dernier une solution sera trouvée par la commune pour être relocalisé en dehors de la maison de santé. Le coût estimé de ces travaux est de 55 000 €.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière de développement économique,

**Vu** la délibération n° XX XXX portant définition de l'intérêt communautaire et notamment son article 1.2.5 - Acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion de bâtiments destinés à des professionnels de santé regroupés dans des maisons médicales pluridisciplinaires sur les aires de santé de Port-Ste-Marie/Prayssas et Aiguillon/Damazán/Buzet, définies par la

CODDEM, dans le cadre du soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé, et notamment aux maisons médicales, dans les conditions définies à l'article L1511-8 du CGCT  
**Vu** l'avis favorable des membres du bureau communautaire sur ce plan de modernisation

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

31 Voix pour -0 Voix contre -

11 Abstentions (C. Larrieu, C. Melon, C. Girardi, J. Jacob,  
L. Rosset, E. Le Moine, A. Lafon, M. Beuton, N. Buger, B. Sauboi, C. Agosti)

- Adopte** le plan de modernisation des maisons de santé de Prayssas et de Port Sainte Marie,
- Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Maitrise d'œuvre Prayssas	5 000.00€	6 000.00€	DETR 40% (Sur total dépenses HT)	42 933.33€
Travaux Maison de Santé de Prayssas	33 333.33€	40 000,00€	Département 20% (Sur total dépenses HT)	21 466.67€
Maitrise d'œuvre Port Sainte Marie	14 000.00€	16 800.00€	Autofinancement	64 400.00€
Travaux Maison de Santé de Port Sainte Marie	55 000.00€	66 000.00€		
<b>TOTAL</b>	107 333.33€	<b>128 800.00€</b>		<b>128 800.00€</b>

- Autorise** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels pour permettre la réalisation de ce projet,
- Autorise** Monsieur le Président à préparer, passer et exécuter les marchés publics nécessaires à la réalisation de ce plan de modernisation,
- Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents y afférent,
- Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Béatrice Piloni

